



Québec, le 6 avril 2020



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2019-2020-00577

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçus le 5 mars dernier, visant à obtenir copie de toute entente de financement et contrat de service auprès de Vivre en Ville au cours des 5 dernières années.

Vous trouverez ci-joint une entente de financement entre le ministère des Transports du Québec et l'organisme Vivre en Ville qui répond au libellé de votre demande. Toutefois, certains renseignements contenus dans ce document ont été caviardés puisqu'il s'agit de renseignements appartenant à des tiers qui ne peuvent être transmis sans leur consentement conformément aux articles 23 et 24 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

De plus, vous trouverez en pièce jointe des documents associés à de l'aide financière que le Ministère a accordée à l'organisme Vivre en Ville dans le cadre de différents programmes d'aide du gouvernement du Québec.

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Ralitsa Dimova

p. j.